

## Conférence annuelle XBRL France

Le Secrétariat général de l'ACPR (SGACPR) a participé le 6 décembre dernier à la conférence annuelle XBRL France sur le thème « **Données financières digitalisées : obligations et perspectives** ».

La partie de la conférence consacrée à l'assurance a fait l'objet d'une présentation du SGACPR sur « *L'exploitation des données reportées : quels acteurs, quelle exploitation des données, quels enjeux pour les remettants ?* ».

À cette occasion, le superviseur a rappelé les exigences réglementaires renforcées par Solvabilité 2 en matière de qualité des données, qui repose désormais sur un certain nombre de critères explicites (exhaustivité, pertinence et exactitude) et s'applique sur l'intégralité de la chaîne de traitement de la donnée.

La très forte augmentation du volume et de la complexité des informations transmises a imposé à l'ensemble des acteurs d'adapter leurs outils. Les environnements actuels de réception et d'utilisation des données devraient évoluer sensiblement au cours des prochaines années. Il est rappelé que ces remises répondent à des besoins multiples (prudentiels, comptables, statistiques, stabilité financière...) et sont *in fine* utilisées par de nombreuses autorités de supervision et de régulation (ACPR, EIOPA, Banque de France, BCE...).

La collecte 2018 constitue le deuxième exercice complet de remises au titre de Solvabilité 2. Un premier bilan fait apparaître que la plupart des difficultés techniques sont désormais résolues tandis que la conformité et l'exhaustivité des remises enregistrent une nette amélioration. Pour autant, les efforts doivent être poursuivis pour atteindre le niveau de qualité et de cohérence cible à brève échéance, notamment pour les remises des groupes et les rapports narratifs<sup>1</sup>.

Plus généralement, la qualité des données est une exigence transversale au sein des organismes d'assurance et doit être appréhendée comme un élément essentiel de leur pilotage (évaluation des engagements, connaissance et segmentation de la clientèle, tarification, solvabilité, calculs prudentiels ...). La capacité à mettre en œuvre une gouvernance des données est une composante importante du patrimoine et constitue aujourd'hui un véritable avantage concurrentiel.

---

<sup>1</sup> Rapport régulier au contrôleur, rapport sur la solvabilité et la situation financière et rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.